



Bien qu'il en demeure le principal conservatoire, le Cadre noir ne saurait être considéré comme le seul légataire de l'équitation de tradition française.

ET SI L'ON PUISAIT DANS LA TRADITION FRANÇAISE POUR RÉENCHANTER L'AVENIR DE L'ÉQUITATION ?

En novembre 2011, l'UNESCO a validé l'inscription de l'équitation de tradition française au patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Cette reconnaissance suprême a fait naître une vaste réflexion, qui a mené notamment à la création de la Mission française pour la culture équestre, le 5 avril 2019. Trop longtemps l'apanage de spécialistes isolés, celle-ci retrouve un espace et une visibilité dont la filière du cheval aurait tout intérêt à profiter pour écrire son futur. Justine Mattioli - Photo Alain Laurieux/Cadre noir/IFCE

Tout est né d'une inquiétude... sauver le Cadre noir de Saumur et sauvegarder son patrimoine. Patrice Franchet d'Espèrey, ancien écuyer du Cadre noir et spécialiste du bauchérisme, fut chargé de constituer un dossier pour obtenir de l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) l'inscription de l'équitation de tradition française au patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Toute demande d'inscription doit être portée par le ministère de la Culture, « en charge de la mise en œuvre de la convention de 2003 sur le patrimoine culturel immatériel, une convention que la France a signée en 2006 », rappelle Pascal Liévaux, conservateur général du patrimoine, en charge du pilotage de la recherche et de la politique scientifique au sein de la direction générale des Patrimoines. À l'époque, le ministère fit très vite remarquer que l'UNESCO n'inscrivait pas au patrimoine immatériel de l'humanité des institutions, mais des pratiques encore exis-

tantes. « L'important pour l'UNESCO est de voir les choses le plus largement possible et être le plus inclusif possible. Nous [l'Institut français du cheval et de l'équitation, IFCE, et le ministère] sommes partis du principe que les écuyers du Cadre noir n'étaient pas les seuls héritiers de cette pratique. Ainsi, pour l'UNESCO, cette question du patrimoine immatériel ne tombe pas dans le travers de l'identitaire », insiste Pascal Liévaux.

Patrice Franchet d'Espèrey fut alors contraint de revoir le dossier et de mener une réflexion sur une définition de l'équitation de tradition française. « Il existe quatre grands courants de l'équitation française: l'équitation ancienne (du XVI^e siècle avec Salomon de LaBroue et Antoine de Pluvinel, premiers écuyers français élèves des Italiens du royaume de Naples, jusqu'à Aubert en 1836), puis l'équitation militaire qui émerge

à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle, mise au point pour les régiments de cavalerie et leur nouvelle tactique de la charge (le représentant est le colonel d'Auvergne, Écuyer en chef à l'École militaire de Paris entre 1756 et 1788) », expliqua-t-il. « Ensuite, il y a une autre équitation militaire au XIX^e siècle avec le comte Antoine Cartier d'Aure. Enfin, le dernier courant est le bauchérisme (qui débute en 1833 lors de la publication du "Dictionnaire d'équitation" de François Baucher) », pratique dont l'écuyer est considéré comme l'un des plus grands spécialistes.

L'équitation de tradition française est donc le produit d'une histoire et d'un savoir-faire qu'il est difficile de définir précisément sans se montrer trop réducteur. Dans le dossier de candidature qu'il a rédigé, Patrice Franchet d'Espèrey a ainsi souhaité qu'il n'y ait pas de « définition technique », mais plutôt la mise en exergue d'un point commun entre tous ces courants: « L'harmonie entre le cheval et le cavalier. »



Ci-dessus :

ici en 2011 à Saumur, le bauchériste Patrice Franchet d'Espèrey fut l'un des grands artisans de l'inscription de son art au patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

LA RECONNAISSANCE MONDIALE, ET APRÈS ?

Validée en novembre 2011, la fameuse inscription requiert un suivi. Cela comprend notamment un rapport à rendre fin 2020 démontrant que l'équitation de tradition française est pratiquée par une communauté bien définie, ne se limitant pas au Cadre noir et à quelques écoles plus confidentielles... « L'inscription implique que nous engagions des mesures de sauvegarde. Ce qui intéresse l'UNESCO est que l'équitation de tradition française soit pratiquée et pas uniquement d'un point de vue sportif. Par exemple, organiser un colloque sur l'équitation de tradition française réunissant deux ou trois cents personnes est un élément que nous rapporterons dans le dossier à l'atten-

tion de l'UNESCO. Les tournées de spectacle du Cadre noir y figureront aussi », précise le colonel Patrick Teisserenc, Écuyer en chef du Cadre noir. « Il fallait proposer un plan pour préserver, partager et transmettre ce patrimoine », ajoute Pascal Liévaux. Un comité cheval ad hoc fut alors expressément créé par l'IFCE. Grâce à Pascal Liévaux, celui-ci a organisé des colloques au ministère « sur l'héritage lié à l'histoire du cheval de façon à alerter les instances du patrimoine de cet immense richesse (archives, livres, etc.). Un colloque se tient tous les ans. Ce comité cheval est devenu le comité scientifique de la mission française », détaille Patrice Franchet d'Espèrey.

« NOUS DEVONS DÉMONTRER EN QUOI LA CONNAISSANCE PEUT INFLUENCER LES PERFORMANCES », PATRICE FRANCHET D'ESPÈREY

Pour Pascal Marry, écuyer professeur, « nous, cavaliers, sommes tous héritiers de la tradition française de l'équitation, que nous le sachions ou pas. Le cœur du dispositif : l'équitation. Il s'agit de l'ensemble des savoirs pratiques efficaces dans la conduite du cheval monté. Cela englobe la formation des cavaliers et celle des chevaux, des formateurs de cavaliers et des formateurs de chevaux. » L'actuel président de la commission pédagogique de la Fédération française d'équitation, à laquelle il contribue de différentes manières depuis des lustres, estima qu'un travail de prise de conscience devait être mené auprès des publics côtoyant le cheval. « Je garde un grand souvenir des Jeux équestres mondiaux, en 2014 à Caen », évoque celui qui en a accompagné la livraison au sein de la direction régionale de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Basse-Normandie. « C'est l'entrée de Patrice Delaveau. Je ne le connaissais pas, je ne l'avais jamais vu. Quand il est rentré en piste, je regardais l'épreuve d'un œil distrait. Et quand je l'ai vu passer, mon œil de professionnel et de moniteur a été pris. Je me suis dit que ce n'était pas n'importe qui en selle. Il s'agit du fils d'un instructeur. Peut-être sans le savoir, il est porteur d'une vraie culture, d'une vraie technique. C'est un véritable écuyer. »

QUELLES RETOMBÉES CONCRÈTES ?

L'enjeu est alors le suivant : comment passer de la transmission verticale du savoir à la transversalité ? Comment mêler concrètement culture et pratiques équestres sur le terrain ? Tout un programme... qui incombe au départ à l'IFCE. Dès 2014, la FFE manifeste toutefois son intérêt pour la préservation et le rayonnement de l'équitation de tradition française. Son rôle et son investissement sont plus qu'essentiels dans le sens où c'est elle qui fédère le plus de pratiquants, notamment chez les jeunes, ainsi que de futurs professionnels de la filière. D'aucuns commencent à entrevoir la nécessité de créer une instance supérieure, capable de rassembler tous les acteurs de l'équitation de tradition française. Naturellement sollicités, l'IFCE et la FFE acceptent

ainsi de devenir les deux membres fondateurs de la Mission française pour la culture équestre (MFCE). Placée sous le haut patronage du ministère de la Culture, celle-ci se fixe pour objectif de « contribuer à la mise en œuvre du plan de sauvegarde ». « Elle favorise la culture équestre au-delà de l'équitation de tradition française avec des actions en direction des jeunes », poursuit Pascal Liévaux. « Il s'agit de faire mieux connaître la culture équestre, de soutenir des travaux de recherche, d'organiser des manifestations scientifiques ou destinées au grand public mettant en avant les caractéristiques et l'histoire de cette équitation en France... »

Cette structure met près de trois ans à se constituer. Elle est officiellement lancée le 5 avril 2019 et présidée par Guillaume Henry, instructeur, écrivain et historien du cheval et de l'équitation. Cette association loi 1901 est animée par un bureau, un conseil d'administration et un comité scientifique. « La filière se contractant, nous n'avons pas d'autre choix que de nous agréger et de travailler ensemble », explique Guillaume Henry. Débordant d'idées, il souhaite faire de la Mission un vecteur de diffusion de l'équitation, ses pratiques et ses savoirs, mais aussi que sa notoriété lui permette de récolter des fonds provenant de particuliers et d'entreprises afin d'accompagner des porteurs de projet en France et à l'étranger autour de l'équitation de tradition française. « L'ambition première de cette Mission est d'offrir une belle caisse de résonance à cette équitation. La seconde est d'essayer de ré-enraciner l'enseignement équestre national dans sa tradition, de façon plus formelle et explicite. Nous travaillons d'ailleurs à la rédaction d'un cahier à intégrer dans les Galops. Nous souhaiterions aussi réintroduire un certain nombre de notions dans les enseignements des formateurs (BP JEPS, DE JEPS et DES JEPS, etc., ndr). L'UNESCO nous donne un bras de levier. Nous pouvons ainsi désenclaver le Cadre noir et éviter de tomber dans la folklorisation », ajoute Pascal Marry.

Pour l'heure, il existe encore une franche césure entre la pratique et les savoirs. En effet, cavaliers professionnels, amateurs ou de loisir ne relient plus vraiment leur équitation à la française à son histoire. « Les livres apprennent à ceux qui savent déjà », écrivait d'ailleurs le général Alexis L'Hotte. « Ce sont des textes de littérature équestre qui ne dispensent pas d'informations car la culture autour de l'équitation de tradition française s'est transmise par compagnonnage, sans concepts », complète Pascal Marry.

Ainsi, une véritable révolution est en marche avec cette MFCE, créée justement pour retisser des liens entre les sphères des sachants et des pratiquants. « Dès 2019, deux manifestations ont été organisées à l'attention des enseignants : les Assises de la culture, en mai par le comité régional d'équitation d'Île-de-France (CREIF), et le colloque

« Le Cheval à Chambord, une histoire de renaissances », en juin à Chambord », se réjouit Patrice Franchet d'Espèrey. « Il faut savoir que la culture équestre n'est plus enseignée depuis environ quarante ans en vue du passage des examens. On ne leur apprend pas leur passé et faute de cette chronologie, ils se retrouvent en manque de repères. »

Comme Patrice Delaveau, Michel Robert est considéré comme un excellent exemple de l'efficacité sportive de l'équitation à la française.





© Frédérique Laengle

soirée de lancement qui devait avoir lieu le 17 mars au quartier des Célestins de la Garde républicaine, à Paris, celle-ci devrait se dérouler fin septembre ou début octobre. L'occasion de faire connaître l'association auprès d'entreprises afin de pouvoir lever des fonds et mettre en œuvre de multiples projets. Outre le rapport attendu par l'UNESCO d'ici fin 2020, Guillaume Henry projette de demander à l'État une reconnaissance d'intérêt général pour cette jeune structure. En outre, une revue est en cours de préparation et deux colloques auront lieu d'ici la fin de l'année: l'un sur « *Les patrimoines militaires du cheval* » et l'autre sur le thème « *Sport, culture et développement* ». Enfin, sur le plan de la recherche, un prix Mission française pour la culture équestre viendra soutenir des thèses sur le cheval et l'équitation. ■

Ci-contre : l'équitation de tradition française s'exprime naturellement dans différents types de spectacles, à l'image ici de Sabrina Lepienne, en selle sur Nobiero au théâtre Caballicare, à Niort.

LA BIBLIOTHÈQUE MONDIALE DU CHEVAL

Fin 2018, à l'occasion du Salon du cheval de Paris, a été lancée la Bibliothèque mondiale du cheval. Il s'agit d'un projet gigantesque de numérisation de tous les ouvrages concernant la culture équestre. En partenariat avec la région Normandie, le ministère de la Culture, la Bibliothèque nationale de France et l'Institut français du cheval et de l'équitation, la Maison de la recherche en sciences humaines, antenne du Centre national de la recherche scientifique au sein de l'université de Caen, supervise le programme. « *La MRSH est l'un des centres européens les plus avancés en matière de documents et écrits numériques. Ce projet est corrélé à l'action que mène le ministère de la Culture en faveur de la culture équestre. Cette mise à disposition du grand public sur internet de toute cette documentation et littérature sur le cheval, s'étalant sur plusieurs siècles, est de nature à favoriser la diffusion de l'équitation de tradition française et de la culture équestre dans toute sa profondeur historique* », apprécie Pascal Liévaux. Dans ce cadre, en présence de la Mission française pour la culture équestre, un colloque intitulé « *Le traité d'art équestre de Xénophon : modernité ou altérité?* » s'est tenu le 4 décembre dernier au siège de la maison Hermès, à Paris. Une occasion de mesurer la richesse de la base de données et les enjeux sous-jacents en termes de culture et de promotion de l'histoire et de la recherche autour de l'équitation. labibliothequemondialeducheval.org

« NOUS SOMMES TOUS HÉRITIERS DE LA TRADITION FRANÇAISE, QUE NOUS LE SACHIONS OU PAS », PASCAL MARRY

PERSPECTIVES POUR 2020

Président du CREIF et directeur du haras de Jardy, Emmanuel Feltesse semble lui aussi convaincu que la culture doit être remise au centre de l'équitation et du sport. En tant qu' élu et responsable d'un grand centre de formation, il estime que les futurs professionnels ne peuvent plus faire l'économie du savoir. À cet effet, il a accepté la création de la première commission culture au sein du CREIF, sous l'impulsion de Guillaume Henry, Pascal Marry et François Lucas. En mai 2019, lesdites premières Assises de la culture avaient rassemblé plus de trois cent cinquante participants, dont beaucoup de professionnels en poste ou en devenir. « *Le problème est que vous n'avez aucune raison de changer vos pratiques*

lorsque vous gagnez », renchérit Patrice Franchet d'Espèrey. « *Nous devons donc informer et démontrer en quoi la connaissance de l'équitation de tradition française et de son histoire peut influencer les performances sportives. Michel Robert est un excellent exemple de cette équitation* », cite-t-il à juste titre.

Pascal Marry œuvre pour un enseignement aussi global que possible de ces savoirs traditionnels afin que les cavaliers comprennent comment dresser et faire travailler leurs chevaux dans le bon sens. « *On ne peut pas viser directement le mouvement, l'objectif ou le résultat. Il faut passer par la mise dans les aides et l'approfondissement de la relation entre le cavalier et le cheval, c'est-à-dire affiner les sensations réciproques. Dans un deuxième temps, on peut aller vers le mouvement et l'action et ceux-ci deviennent d'une efficacité redoutable. Si nous parvenons à développer et diffuser cette approche beaucoup plus sophistiquée et méthodique, nous allons évidemment en bénéficier à tous les niveaux, avec moins de chevaux anxieux, stressés, cassés, brutaux ou autres, et donc des chevaux capables de vivre des carrières plus longues.* »

Créer des ponts entre le passé, le présent et le futur, telle est ainsi la raison d'être de la Mission. Si l'épidémie galopante du Covid-19 a conduit ses responsables à reporter la